

MAI 2021

www.mairie-cestas.fr

Site officiel de la Mairie de Cestas

CESTAS INFOS



Programmations sous réserve des directives gouvernementales de lutte contre la COVID-19



L'Agenda de Mai

- 8 mai** Commémoration de la Victoire du 8 mai 1945
Recueillement au Monument aux Morts à 11h
- 9 mai** Journée de l'Europe (voir l'encart)
- 10 mai** Collecte de sang avec l'EFS - Halle Polyvalente de Bouzet
de 15h à 19h30
- 16 mai** Enquête recensement des hirondelles - Stand LPO -
Marché de Cestas - 9h-12h (voir encart)
- 30 mai** Vente solidaire de la Commission Humanitaire du Comité
de Jumelage de Cestas/Reinheim - Marché de Cestas de
8h à 12h

CULTURE & LOISIRS



JOURNÉE DE L'EUROPE

À CESTAS

La Journée de l'Europe est une journée internationale célébrée le 9 mai dans les États membres de l'Union européenne et des manifestations sont organisées tout au long du mois de mai.

Le Comité de Jumelage de Cestas vous propose différentes actions :

DIMANCHE 9 MAI 2021 : Visitez le stand d'information au marché de Cestas avec des animations pour enfants et jeunes

JEUDI 6 MAI 2021 : Menu européen proposé aux cantines municipales

JUSQU'AU 31 MAI 2021 : Participez au concours 'Racontez l'Europe'
<http://naqui.fr/racontetoneurope>



Pour plus d'informations :

Comité de Jumelage de Cestas

2 avenue du Baron Haussmann - 33610 CESTAS
05 56 44 36 31 - comite.jumelage@mairie-cestas.fr
www.jumelagecestas.fr



**CLUB DE LOISIRS
LEO LAGRANGE DE GAZINET**
www.leolagrangegazinet.fr

ALSH MERCREDIS RÉCRÉATIFS
Journée ou demi-journée
Le mercredi de 8h à 18h30

ACTIVITÉS ENFANTS AU CLUB
Cours d'Anglais - Atelier Arts appliqués
Cours de Guitare - Percussions

ACTIVITÉS EN VISIO
Cours d'Anglais pour adultes (tous niveaux)
Cours d'Espagnol pour adultes (tous niveaux)

**POUR PLUS D'INFORMATIONS SUR
L'ACTUALITÉ DE NOS ACTIVITÉS, N'HÉSITEZ
PAS À CONSULTER NOTRE SITE WEB :**

www.leolagrangegazinet.fr

Inscriptions et renseignements au 05 56 36 02 76
leo.lagrange.gazinet@wanadoo.fr

**COMMISSION HUMANITAIRE DU
COMITE DE JUMELAGE DE CESTAS/REINHEIM ORGANISE :**

VENTE SOLIDAIRE

Dimanche 30 mai 2021 de 8h à 12h

Marché de Cestas Bourg
Objets, meubles, Jouets....



OSC VOYAGES

La section Sorties et Voyages de l'OSC

vous présente sa nouvelle Page Facebook
Vous avez la possibilité de vous abonner gratuitement
à la Page afin de recevoir les informations.
Ce n'est pas parfait mais un moyen de garder le lien,
avec des photos des voyages, des vidéos,
des Facebooklives bientôt.
Bien sûr elle sera enrichie avec des sorties à venir,
des voyages à venir etc... Il faut y croire.

www.facebook.com/oscsortiesvoyages

GENDARMERIE NATIONALE



GENDARMERIE > Internet > Sécurité

QUESTIONS / RÉPONSES

Je viens de recevoir un e-mail bizarre, d'une personne que je ne connais pas, se disant d'origine étrangère et me demandant de l'aider. Que dois-je faire ?

Vous ne devez pas répondre, ni accuser réception. Ce type de message cache une tentative d'escroquerie.

J'ai voulu acheter un objet sur un site de vente aux enchères sur Internet. Après quelques échanges par mail avec le vendeur, je lui ai envoyé un virement de la moitié du prix. Je devais recevoir la marchandise dans les huit jours, mais je n'ai jamais rien reçu.

Vous avez été victime d'une escroquerie à la « fausse vente ». Vous devez signaler les faits au site marchand, et déposer une plainte au commissariat ou à la gendarmerie le plus proche de votre domicile, même si le vendeur est situé à l'étranger. Cette plainte permettra d'ouvrir une enquête.

En cas de plainte, des frais me seront-ils facturés ?

Le dépôt de plainte est une formalité totalement gratuite.

J'ai été victime d'une utilisation frauduleuse de mon numéro de carte de paiement sur Internet. Est-ce à moi de supporter le montant du préjudice ?

Si vous avez signalé le problème à votre banque, elle vous a demandé un récépissé de dépôt de plainte - Si vous avez fourni ce document, votre banque doit recréditer votre compte du montant litigieux dans le délai d'un mois.

www.gendarmerie.interieur.gouv.fr

Le sentiment de culpabilité est fréquent chez les victimes d'escroquerie sur Internet. Mais les responsables sont les auteurs de ces infractions, déterminés à obtenir par tout moyen ce qu'ils veulent.

Si vous êtes victimes d'une escroquerie sur Internet :

- Appelez en priorité votre banque pour le signaler.
- Déposez une plainte à votre brigade de gendarmerie (si vous ne pouvez pas vous déplacer, les gendarmes peuvent prendre votre plainte à votre domicile).

CONTACTS

Pour aller plus loin ou obtenir de l'information :

www.gendarmerie.interieur.gouv.fr



EN CAS D'URGENCE, COMPOSEZ LE 17

Votre point de contact local ?

Selon la gravité de votre incident, ce point de contact local sera en mesure de faire intervenir des enquêteurs spécialisés en cybercriminalité.

COORDONNÉES DE VOTRE CONTACT LOCAL

Pour signaler :

- des contenus illégaux sur Internet : <https://www.internet-signalement.gouv.fr>
- des courriels ou sites d'escroqueries : <https://www.internet-signalement.gouv.fr> ou 0611 02 02 17
- des spams : <https://www.signal-spam.fr/>
- des sites de phishing : <http://www.phishing-initiative.com/>

INTERNET EN TOUTE SÉCURITÉ



LES PRINCIPAUX DANGERS D'INTERNET

L'HAMEÇONNAGE :

Vous pensez recevoir un courriel d'une société ou d'une administration notoirement connue (banque, opérateur téléphonique, impôt, caisse d'allocations familiales...) qui vous invite à fournir des informations confidentielles (code d'accès, n° de carte bancaire...). Les pirates récupèrent alors ces données et les utilisent à leur profit.

LES LOGICIELS MALVEILLANTS

Lorsque vous ouvrez un mail ou que vous accédez à un site web, votre ordinateur peut être infecté par un virus. Ce dernier permet alors d'intercepter vos données confidentielles (identifiants, codes secrets, n° de carte bancaire, cryptogramme visuel...).

LES ESCROQUERIES

- Un courriel vous informe que vous avez gagné un cadeau mais on vous demande de payer des frais de livraison et de communiquer vos codes bancaires. Vous ne verrez jamais les cadeaux.
- Un courriel vous informe que vous avez gagné une somme importante à la loterie mais que vous devez envoyer de l'argent par mandat international pour les frais de transfert (Western Union par exemple). Vous ne verrez jamais la somme promise.
- Un courriel vous informe qu'une personne a besoin de votre aide (maladie, handicap, problèmes financiers), elle vous demande de lui envoyer de l'argent à l'étranger par mandat international.

POUR VOTRE SÉCURITÉ



PROTÉGER VOTRE ORDINATEUR

- Installez un logiciel anti-virus, un logiciel anti-espion et un pare-feu régulièrement mis à jour.

ÉVITER LES ESCROQUERIES

- Réalisez vos achats uniquement sur les sites de confiance dont l'adresse, au moment de la transaction, commence par «https».

SÉCURISER VOS ACHATS EN LIGNE

- L'apparition d'icônes en bas du navigateur (cadenas et clés) est un gage de sécurité.

- Méfiez-vous des gains trop faciles, des cadeaux, des bonnes affaires et des demandes d'argent faisant appel à votre compassion.

- Méfiez-vous des demandes urgentes d'informations personnelles, surtout lorsqu'elles contiennent des fautes d'orthographe.

- N'ouvrez pas les courriels si vous avez des doutes sur leur provenance.

- Ne cliquez pas sur les liens reçus par courriel surtout si on vous demande vos coordonnées bancaires.



LUTTE CONTRE LES MOUSTIQUES À CESTAS

Dans le cadre de la lutte contre la prolifération des moustiques sur le territoire communal, les actions se concrétisent. Tout d'abord, une formation de cinq agents municipaux est programmée pour le début juin.

Elle sera animée par la société Altopictus.

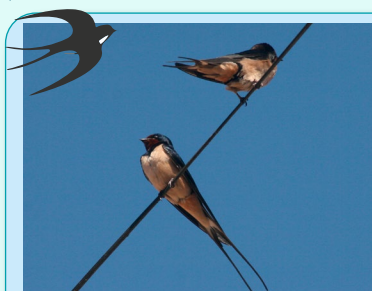
Les autres agents municipaux concernés seront formés ensuite.

La société Altopictus réalisera son audit au début du mois de juillet. Il s'agit d'identifier et de quantifier les gîtes larvaires productifs (calcul d'indices entomologiques pour le suivi de l'infestation). Cet audit sera réalisé dans certains quartiers. Une étude est en cours pour retenir un choix représentatif de l'ensemble de la commune.

Le plan de gestion sera réalisé dans les jours qui suivront cet audit. Une réunion publique d'information sera organisée en juillet.

En parallèle, dans le cadre de la biodiversité, des actions pour favoriser la présence de prédateurs des moustiques s'organisent avec l'installation de quelques gîtes à chauve-souris, au Parc Mano, au Parc de Monsalut, dans des lotissements (Pièces de Choisy, Lagunon et Bellevue) et enfin au Lac du Rousset.

Informations : bernard.rivet@mairie-cestas.fr ou
environnement@mairie-cestas.fr



Enquête participative Recensement des hirondelles sur Cestas

Depuis la mi-mars, les hirondelles sont de retour dans notre commune. Celles-ci nichent sur nos maisons, ou dans les dépendances. Cette année encore, la municipalité de Cestas s'associe avec la LPO Aquitaine pour vous proposer de participer à leur recensement de mi-mai à mi-juillet.

Autour de chez vous, repérez des groupes d'oiseaux virevoltant au-dessus de vos têtes en gazouillant. Observez-les, ils vous mèneront peut-être jusqu'à leurs nids !

Pas besoin d'être un expert ! Il suffit de vous balader et de signaler la localisation de nid ou de population d'hirondelles (si aucun nid localisé). Pour vous aider, un petit livret pour identifier les différentes espèces est disponible sur le site internet de la Mairie, des informations et des vidéos sont présentes sur le groupe public Facebook ci-dessous.

Début Mai, une présentation des hirondelles et de l'enquête sera effectuée en visioconférence, la date sera communiquée via le groupe Facebook.

Pour remonter des localisations ou pour poser des questions, n'hésitez pas à nous contacter :

Mail : biodiv33610@gmail.com

Groupe Facebook :

Enquête hirondelles Canéjan / Cestas LPO Aquitaine
LPO aquitaine 05.56.91.33.81

Un stand de la LPO sera présent sur le Marché de Cestas le
Dimanche 16 mai de 9h à 13h



L'ASSOCIATION SOLIDARITE 4 PATTES

de Cestas s'occupe des chats de la commune.

Vous pouvez la solliciter pour :

- vous aidez à stériliser les chats errants ou de particuliers dans le besoin, à tarif réduit pour limiter la prolifération
- signaler une chatte gestante, des chatons ou un chat mal en point (aucune euthanasie n'est envisagée).
- devenir bénévole, famille d'accueil ou adoptant
- trouver de solutions d'accueil pour éviter les abandons

Retrouvez les sur leur site internet www.solidarite4pattes.com
ou la plateforme helloasso

INFORMATION MUNICIPALE

Il est rappelé que la détention de chiens classés en première et deuxième catégorie, impose une **DECLARATION OBLIGATOIRE EN MAIRIE et l'OBTENTION D'UN PERMIS DE DETENTION** comme spécifié dans les textes de loi du 6 janvier 1999 et du 20 juin 2008, textes qui renforcent les mesures de prévention et de protection des personnes contre les chiens susceptibles d'être dangereux (classification : 1^{ère} et 2^{ème} catégorie).

Cette démarche obligatoire se fait en mairie et sur rendez-vous au 05 56 78 13 00 ou en prenant contact sur : police.municipale@mairie-cestas.fr



INFORMATION MUNICIPALE : IDENTIFICATION DES CHATS ET DES CHIENS

L'identification des chiens est obligatoire en France depuis le 22 juin 1989 par tatouage ou puce électronique.

Pour les chats, l'identification (puce ou tatouage) est obligatoire depuis 2012 (loi n°2011-525 du 17 mai 2011 - art. 28) visant les chats de plus de sept mois nés après janvier 2012 mais il est fortement conseillé pour les chats nés avant cette date.

Cette identification est obligatoire que l'animal soit vendu ou cédé à titre gratuit, la démarche et le coût de l'identification est à la charge du vendeur ou de la personne cédant le chat ou le chien. Tout animal non pucé ou tatoué est donc considéré, aux yeux de la loi, comme n'ayant pas de propriétaire.

Cette identification reste le meilleur moyen pour un maître de retrouver son compagnon s'il est perdu.

Il permet à l'animal d'être répertorié sur un fichier où figurent les coordonnées de son propriétaire. Vous optimisez donc vos chances de le retrouver en cas de perte. De plus, cela permet de le protégé s'il est trouvé blessé sur la voie publique dès lors il pourra être soigné plus rapidement mais aussi de lutter contre les vols et le trafic d'animaux.

Enfin, si vous changez de domicile, n'oubliez pas de communiquer votre changement d'adresse à l'I-CAD (organisme national) permettant de retrouver votre animal en cas de perte. De plus, cette identification est indispensable pour pouvoir les vacciner contre la rage et voyager en dehors de France.

La puce électronique permet aussi une identification fiable pour les animaux de compagnie. Elle se pose au niveau du cou, côté gauche, elle est de la taille d'un grain de riz. Le coût de la pose chez votre vétérinaire est d'environ 70€ pour un chat et 80€ pour un chien.

Attention, un animal sans tatouage peut donc être porteur d'une puce électronique et avoir un maître. Pour lire la puce, il faut vous rendre chez votre vétérinaire qui peut vous communiquer le nom du propriétaire de l'animal et ainsi lui éviter la fourrière. L'identification et le passeport sont obligatoires dans le cadre de vos voyages à l'étranger (y compris dans la communauté européenne) mais également lors de vos déplacements en France pour entrer par exemple dans certains campings, pensions....



Conciliateur de justice

Pour les règlements à l'amiable de certains litiges, ayez le réflexe "Conciliateur"

Le conciliateur de justice a pour but de trouver une solution amiable entre deux parties pour les conflits ou litiges entre locataires et propriétaires, avec les commerçants et les artisans, entre voisins, en cas de malfaçons....

Les interventions sont gratuites et permettent d'éviter une action judiciaire.



Permanences : Mairie de Canéjan pour les administrés de Cestas et Canéjan assurées par Madame Eliane GRUBERT les 2^e et 4^e lundis entre 13h30 et 16h30 sur Rendez-vous pris au 05 56 89 08 60



L'association CLCV (Consommation, logement et cadre de vie)

Association de consommateurs vous aide à régler les problèmes où litiges que vous pouvez rencontrer en tant que particulier face à un professionnel, dans le domaine de la consommation et du logement.

Permanences sur Cestas - Uniquement sur rendez-vous au 05 56 90 74 74

InfoDroits VOUS AVEZ UNE QUESTION JURIDIQUE ?

Sur les thèmes suivants : contrats (assurances, vente, location, crédit...), travail (conditions de travail, licenciement...), famille (mariage, divorce, pension alimentaire, autorité parentale...), procédures (aide juridictionnelle, expulsion, saisies...), personnes (état civil, nationalité, tutelle...), droit public (responsabilités, permis de conduire...).

INFODROITS VOUS REPOND

Des permanences gratuites d'information et d'orientation juridiques se tiennent chaque mois sur rendez-vous à Cestas.

Contact et prise de rendez-vous au 05 56 45 25 21

ENTRETIEN DES TROTTOIRS, CANIVEAUX ET HAIES DE JARDIN

Il est rappelé à l'ensemble des administrés que conformément à l'Arrêté Municipal N°73/80, l'entretien des caniveaux, devant les habitations, pour l'écoulement des eaux pluviales, est à la charge des propriétaires ou de leurs locataires. Ceux-ci doivent veiller à ce qu'ils ne soient pas obstrués. Il en est de même pour les trottoirs, les propriétaires ou leurs locataires sont tenus d'entretenir et de conserver en état de propreté le trottoir devant leur habitation et de veiller à ce que les haies n'empiètent pas sur les trottoirs.



LA PARTICIPATION CITOYENNE



La commune de Cestas a choisi d'adhérer au dispositif «participation citoyenne», en collaboration avec la Préfecture de la Gironde et la Gendarmerie.

Le dispositif vise à lutter contre les cambriolages, les vols ou escroqueries ainsi que les atteintes aux biens.

Il s'appuie sur les habitants d'un même quartier, d'une même rue, qui ont choisi d'exercer une vigilance de leur environnement immédiat, en signalant aux forces de sécurité (Gendarmerie) tout fait ou comportement suspect dont ils seraient les témoins.

Le processus repose sur des citoyens volontaires, désignés référents de leur quartier. Ils sont chargés de faire remonter les alertes auprès de la Gendarmerie.

Ce dispositif n'a pas vocation à se substituer à l'action de la Gendarmerie et de la Police Municipale mais bien de mettre en place une chaîne d'alerte et un relais d'information **entre les habitants, les référents de quartier et les acteurs de la sécurité.**

Il est encadré par une convention signée entre la ville de Cestas, la Préfecture de la Gironde et le groupement départemental de la Gendarmerie de la Gironde.

Toute personne ou quartier intéressé par le dispositif peut prendre contact : Mairie de Cestas 05 56 78 13 00 email : participation.citoyenne@mairie-cestas.fr.

La Brigade de Cestas vous conseille :

PREVENTION DES CAMBRIOLAGES



A partir du changement d'heure votre domicile est particulièrement vulnérable entre 18h et 22h.

NON ECLAIRÉ, IL RÉVÈLE FACILEMENT VOTRE ABSENCE.

A cette période, il est généralement constaté une recrudescence de cambriolages alors qu'un simple programmeur connecté à une lampe peut suffire à simuler une présence DISSUASIVE

BRIGADE DE CESTAS : 05 57 83 83 10
ou URGENCES : 17



NUISANCES SONORES COMPORTEMENT AU DOMICILE



Les travaux de bricolage ou de jardinage réalisés par des particuliers à l'aide d'outils ou d'appareils susceptibles de causer une gêne pour le voisinage en raison de leur intensité sonore, tels que tondeuses à gazon à moteur thermique, tronçonneuses, perceuses, raboteuses ou scies mécaniques ne peuvent être effectués que :

- Les jours ouvrables de 8h30 à 12h et de 14h30 à 19h30
- Les samedis de 9h à 12h et de 15h à 19h
- Les dimanches et jours fériés de 10h à 12h

Activités professionnelles

Toute personne utilisant dans le cadre de ses activités professionnelles, à l'intérieur de locaux ou en plein air, sur la voie publique ou dans des propriétés privées, des outils ou appareils, de quelque nature qu'ils soient, susceptibles de causer une gêne pour le voisinage en raison de leur intensité sonore ou des vibrations transmissibles, **doit interrompre ces travaux entre 20h et 7h.**

Exploitations agricoles

Les exploitants agricoles pourront, en période de récoltes, utiliser les machines de récolte, moyens de transport et de réception des récoltes aux jours et horaires suivants : **du lundi au samedi de 5h à 23h, le dimanche de 7h à 20h.**



Mise en place du plan canicule

Les Cestadais vivant à leur domicile, âgés de plus de 65 ans et les personnes isolées, fragiles ou en situation de handicap peuvent s'inscrire dès maintenant sur le registre du Centre Communal d'Action Sociale de mise en place du plan canicule. Ainsi recensés et dans le cas d'un nouvel épisode de canicule, avéré et déclenché par la préfecture, ces personnes seront contactées périodiquement pour s'assurer de leur sécurité et de leur bien être. Ce dispositif permet de faciliter l'intervention à domicile des services sociaux et sanitaires. Cette demande peut être formulée auprès du CCAS de Cestas par l'intéressé, son représentant légal ou un tiers (famille, ami, voisin). Une fiche d'inscription doit être remplie, elle est disponible au CCAS. Il est à noter que ce dispositif peut être étendu et utilisé dans les mêmes conditions sur demande du préfet en cas de grand froid ou de pandémie.

Pour tout renseignement complémentaire : 05 56 78 84 82



Secouriste Français CROIX BLANCHE

www.croixblanche33.org

06 59 07 11 15

L'association intervient lors de manifestations sportives sur la commune et les environs à la demande des associations ou collectivités en y assurant les premiers secours.

- Des sessions de formation aux gestes de premiers secours sont organisées régulièrement. (PSC1, défibrillateur, ...)

- L'association recherche des bénévoles formés ou à former. Les tarifs et les informations seront transmis par mail ou téléphone aux personnes qui en feront la demande.

Contacts : 06 59 07 11 15 – M. Salvio

06 61 56 78 19 – M. Guichard

Email: croixblanchecestas@gmail.com

www.croixblanche33.org

Action Logement Découvrez les aides d'Action Logement

Depuis plus de 65 ans, la vocation d'Action Logement, acteur de référence du logement social et intermédiaire en France, est de faciliter l'accès au logement pour favoriser l'emploi. Action Logement gère paritairement la Participation des Employeurs à l'Effort de Construction (PEEC) et concentre ses efforts sur l'accompagnement des publics prioritaires que sont les salariés aux revenus modestes, en difficulté ou en mobilité, et les jeunes en accès à l'emploi ou en formation.

Pour plus d'informations, rendez vous sur le **site d'Action Logement**

Avec Action Logement, simplifiez-vous le logement ! Salarié d'une entreprise du secteur privé non agricole d'au moins 10 salariés, quelle que soit votre situation professionnelle (CDI, CDD, alternance, nouvellement embauché, en mobilité professionnelle...), Action Logement vous accompagne, dans votre parcours logement. Avec une offre d'aides et de services diversifiée, Action Logement vous apporte des solutions concrètes, à chaque étape de votre vie personnelle et professionnelle.

Louez plus facilement

Trouvez votre logement grâce à un large choix de locations dans le parc social, intermédiaire et privé.

- **Financez votre dépôt de garantie** avec un prêt sans frais, ni intérêts et allégez ainsi vos dépenses d'emménagement.
- Bénéficiez d'une **solide garantie 100% gratuite** pour rassurer votre futur propriétaire et faciliter votre entrée dans les lieux.
- **Allégez votre loyer, si vous êtes alternant**, avec une subvention qui vous est versée jusqu'à 100€ par mois.



Achetez en toute sérénité

- Bénéficiez gratuitement de **l'expertise d'un conseiller**⁽¹⁾ pour sécuriser votre projet d'acquisition et accéder aux meilleures conditions de financement.
- **Donnez un coup de pouce au projet d'achat** de votre résidence principale avec **un prêt à des conditions avantageuses**⁽²⁾: acquisition d'un logement neuf ou ancien, avec ou sans travaux, construction d'une maison individuelle, ou toutes opérations d'accession sociale.

Déménagez en toute tranquillité

Vous êtes muté(e) ou embauché(e) et vous devez déménager :

- Bénéficiez d'un **financement gratuit de votre accompagnement à la recherche d'un logement** locatif par un opérateur spécialisé de votre choix⁽⁴⁾ : sélection de biens correspondant à vos souhaits, organisation de visites, découverte de l'environnement...
- **Financez votre installation avec un prêt à taux réduit** pour faire face aux nombreuses dépenses liées à un emménagement : double charge de logement, frais d'agence, dépôt de garantie...
- Faites une **demande de logement temporaire**, la solution proposée sera ainsi adaptée à la durée de votre séjour⁽⁵⁾ : résidences hôtelières, résidences pour jeunes actifs, foyers ou résidences sociales, appartements meublés...

Faites-vous accompagner en cas de difficultés de logement

Un événement difficile et imprévu vous empêche de faire face correctement à vos charges de logement ou d'avoir accès à un logement ?

Bénéficiez d'un **accompagnement sur-mesure, gratuit et confidentiel**.

Un conseiller social établit un **véritable diagnostic de votre situation** et détermine avec vous les actions à entreprendre :

- l'accès à des **aides financières** que vous soyez propriétaire ou locataire
- la recherche de **solution de logement ou d'hébergement**
- l'orientation vers des **partenaires spécialisés**.

2 nouvelles aides gratuites pour les salariés fragilisés par la crise sanitaire

Salariés, demandeurs d'emploi, saisonniers agricoles, vous avez été confrontés à une baisse de revenus ou vous avez dû supporter des frais de logement importants ?

- Salariés du secteur privé ou agricole : **une subvention de 150 €** par mois pour réduire vos charges de logement. Aide limitée à 2 mois (jusqu'à 300 €), ou **6 mois (jusqu'à 900 €) en cas de perte d'emploi, pendant la crise sanitaire**.
- Saisonniers agricoles : **jusqu'à 600 € de subvention, pour vous aider à financer vos frais d'hébergement**.

Un crédit vous engage et doit être remboursé. Vérifiez vos capacités de remboursement avant de vous engager.

Les aides et prêts Action Logement sont soumis à conditions et octroyés sous réserve de l'accord d'Action Logement Services. Ils sont disponibles dans la limite du montant maximal des enveloppes fixées par les réglementations en vigueur. Pour connaître les modalités, contactez-nous

(1) Les services complémentaires de conseil et intermédiation en financement immobilier sont proposés par une société filiale d'Action Logement enregistrée à l'ORIAS (www.orient.fr)

(2) L'emprunteur dispose d'un délai de réflexion de 10 jours et la vente est subordonnée à l'obtention du prêt. Si celui-ci n'est pas obtenu, le vendeur doit lui rembourser les sommes versées.

(3) Aide réservée aux retraités d'une entreprise du secteur privé, âgés de plus de 70 ans ou aux salariés ou retraités d'une entreprise du secteur privé, en perte d'autonomie.

(4) Les services d'accompagnement à la recherche de logement peuvent être délivrés par des sociétés filiales d'Action Logement ou des opérateurs indépendants.

(5) Les services d'offre de logements temporaires sont délivrés par Action Logement Services, des sociétés filiales d'Action Logement ou des partenaires.

INFOS

www.mairie-cestas.fr

Site officiel de la Mairie de Cestas

Service Education Jeunesse

RENTREE 2021/2022

Ouverture des inscriptions en CP dans une école de la commune pour les enfants nés en 2015 et pour toutes les demandes de dérogation (secteur et/ou âge) en école maternelle et élémentaire.



Inscriptions ouvertes du 12 avril au 12 mai 2021

Pour les élèves scolarisés actuellement en GS dans une école de la commune et les nouveaux inscrits, le dossier d'inscription sera disponible auprès du service Éducation ou à télécharger sur le site de la mairie de Cestas : www.mairie-cestas.fr, rubrique « Inscriptions scolaires » en page d'accueil.

Attention : si vous avez sollicité une dérogation lors de l'inscription en maternelle, il convient de renouveler votre demande pour le passage en élémentaire.

Dépôt des dossiers par mail à affaires.scolaires@mairie-cestas.fr ou en mairie, du lundi au vendredi de 8h30 à 17h.

Tout dossier complet est constitué :

- du dossier d'inscription
- de la copie du livret de famille (pages parents et enfants)
- de la copie d'un justificatif de domicile de moins de 2 mois
- de la copie du jugement de divorce le cas échéant

Pour tout renseignement, contactez le service Education Jeunesse au 05 56 78 13 00 postes 128 ou 151 ou au 07 77 82 20 37.

CÉRÉMONIES COMMÉMORATIVES DE LA VICTOIRE DU 8 MAI 1945

11h Recueillement au Monument aux Morts
Dépôt de Gerbes



COLLECTE ORDURES MÉNAGÈRES

Ordures ménagères (couvercle vert) : Pas de collecte, ni de rattrapage

Pas de collecte : jeudi 13 mai et lundi 24 mai 2021

TRI SÉLECTIF

TRI Sélectif (couvercle jaune) : **Collecte maintenue**

DÉCHETTERIE :

Chemin du 20 Août 1949 - 05 57 12 50 35
www.jalleaubourde.fr

Déchetterie horaire d'été à partir du 1^{er} avril 2021 :

Lundi et Jeudi 13h-18h30 accès libre

Mardi Mercredi Vendredi Samedi 9h-12h (accès libre) et de 14h-18h30 (sur RDV : <https://rdvd.recyclage.veolia.fr/>)

Dimanche 8h-12h accès libre.

Déchetterie fermée les 1^{er} - 8 - 13 et 24 mai 2021



Horaires d'ouverture des Services Administratifs Municipaux

SERVICES ADMINISTRATIFS sur rendez-vous

Du lundi au vendredi de 8h30 à 17h
Fermés le samedi



Horaires d'ouverture des bureaux de Poste de Cestas

CESTAS PRINCIPAL, 6 chemin Pujau :

lundi : 13h30 - 17h

mardi, mercredi, jeudi, vendredi :

9h - 12h et 13h30 - 17h30 - samedi : 9h - 12h

CESTAS PRINCIPAL, CARRE PRO + BOITES POSTALES,

du lundi au vendredi : 8h - 10h et 13h15 - 16h

samedi : 8h - 12h

AGENCE POSTALE de Cestas Réjouit

Du Lundi au Vendredi de 9h à 12h et 13h30 à 17h

Samedi de 9h à 11h30

Levée du courrier du lundi au vendredi à 13h30

CESTAS GAZINET :

lundi, mercredi, jeudi, vendredi : 9h - 12h et 14h - 17h

mardi : 9h30 - 12h et 14h - 17h - samedi : 9h - 12h



Service Animation Jeunesse PASSEZ LE Bafa !

LA MAIRIE PROPOSE UN ACCOMPAGNEMENT ET UNE AIDE FINANCIERE, EN DIRECTION DES 17/25 ANS

<< DEVENEZ ANIMATEUR SAISONNIER / COLO' / CENTRE DE LOISIRS,... >>

Une formation courte et accessible dès 17 ans !

Un job rémunéré durant les vacances scolaires et plus

Un engagement citoyen

Une première prise de responsabilité

Le travail de jeune animateur Bafa est un job saisonnier qui vous permettra de voyager, d'échanger... Le Bafa vous formera à prendre des responsabilités. L'obtention de ce diplôme est une ligne supplémentaire sur un CV qui peut faire la différence pour un employeur.

Si vous souhaitez passer le Bafa ou avoir des renseignements sur le Brevet d'Aptitude aux Fonctions d'Animateur, n'hésitez pas à contacter Coco : **05.56.78.13.00 / saj@mairie-cestas.fr**

Nous vous accompagnerons du début à la fin de votre formation :

- Renseignements sur le fonctionnement de la formation Bafa : comment ça se passe, combien ça coûte, contenus des modules de formations, comment s'inscrire,...
- Aide au choix de votre organisme de formation et aide à la recherche de votre stage pratique.
- Possibilité d'avoir une aide financière de la mairie de Cestas selon le revenu de votre famille.

Pour savoir si vous pouvez en bénéficier contactez nous.

Pour bien comprendre les 5 étapes de la formation Bafa :

www.jeunes.gouv.fr/bafa-bafd

CINÉMA REX Programmes



Votre Cinéma Le Rex de Cestas restera fermé.

Une information sur la date de réouverture et la programmation à venir sera disponible sur le site : **www.cinerecestas.fr**

Information :

La validité des tickets CE et des Abonnements sera repoussée et tiendra compte de la durée du confinement.

Tarif plein 7.50€ - Réduit 5.80€ - Abonnement 53€ les 10 places

Tarif RSA/moins de 14 ans : 4€

Tarif spécial entre 17h et 19h du lundi au vendredi 5.80€

Cinéma : 05 56 31 30 55 - Mail : cinerecestas@gmail.com

INFOS

www.mairie-cestas.fr

Site officiel de la Mairie de Cestas

La Médiathèque de Cestas



VOUS INVITE SUR SON SITE POUR CONNAÎTRE SON ACTUALITÉ

ET N'OUBLIEZ PAS, TOUJOURS À VOTRE DISPOSITION : NOTRE TOUT RÉCENT COMPTE INSTAGRAM.



Renseignements et réservations au 05 57 83 53 11 ou www.mediathèque-cestas.fr



CINÉMA DE PLEIN AIR

La Mairie de Cestas travaille à l'organisation d'une séance pour le vendredi 23 juillet 2021.

Votre avis nous intéresse !

Durant tout le mois de mai, sur la page facebook : www.facebook.com/cestas.culture,

un sondage vous est proposé pour connaître votre avis sur le choix du film qui sera projeté lors de cette séance de cinéma de plein air.

Une proposition de films familiaux vous y attend.

Il vous suffit de faire apparaître sur la publication la réaction positive (smiley : j'aime - j'adore - solidaire - Ahah - Wouah) correspondant au film que vous souhaiteriez voir.

Ainsi ce sondage, nous permettra d'être plus à l'écoute de vos envies.

Le choix du film sera communiqué sur la feuille du mois de juin et sur la page facebook.

